

Enquête sur la superficie et le rendement des pommes de terre

Octobre 2016

Ce document est CONFIDENTIEL une fois rempli.

If you would prefer an English version of this questionnaire, please check

Veillez inscrire votre adresse électronique.

Adresse électronique

C0009

Au besoin, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous pour l'exploitation principale et sur la page suivante pour les exploitants (en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

Nom légal (s'il y a lieu)

C0001

Nom opérationnel (s'il y a lieu)

C0002

Adresse (rue et numéro)

C0004

Ville

C0005

Province/territoire

Code postal

C0006

C0007

Pays

C0053

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19. EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

But de l'enquête

L'enquête a pour but de fournir les renseignements nécessaires à une estimation de la production de pommes de terre aux niveaux national et provincial. Ces estimations seront utilisées par des associations de producteurs, des ministères gouvernementaux et par d'autres organisations. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec l'organisme statistique de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'avec the Saskatchewan Ministry of Agriculture.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province en question.

1. Quelle était la superficie totale ensemencée en pommes de terre en 2016?

Veillez déclarer pour l'exploitation entière, la superficie ensemencée en pommes de terre sur les terres possédées et les terres louées par l'exploitant et ses associés.

a) Superficie totale ensemencée en pommes de terre C1001

b) La superficie déclarée est en : C1002 1 acres 3 hectares

2. Quelle était la superficie totale récoltée en pommes de terre en 2016?

C1003

Veillez répondre à la question 3 OU à la question 4

3. Quel était le rendement moyen des pommes de terre récoltées?

Veillez déclarer le rendement moyen de la superficie récoltée et non la superficie totale et veuillez indiquer le rendement basé sur la production entreposée et non le rendement commercialisable.

C2000

OU

4. Quelle était la production totale de pommes de terre récoltées?

Veillez indiquer la production de l'exploitation entière et la production entreposée, et non la production commercialisable.

C2001

5. La production et le rendement déclarés sont en :

- C2002 1 tonnes impériales
2 100 livres (quintaux)
3 tonnes métriques
4 barils (165 livres)
5 autre (veuillez spécifier) C2003

6. Quel pourcentage de votre production récoltée devrait correspondre aux normes de classification?

Il s'agit du pourcentage qui, selon vos prévisions, devrait correspondre aux normes de classification des pommes de terre de consommation, de semence ou de transformation telles que décrites par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, celles de votre province ou de votre transformateur.

C3000 %

COMMENTAIRES

C9920

C9913

C9914

C9915

C9916

C9917

C9918

C9919

Merci d'avoir rempli ce questionnaire.